nation dépense en boissons alcooliques, vins pour ivrognerie sont enregistrées dans l'estaminet, bières et spiritueux, 4 milliards de francs par an. Deux cent mille condamnations pace d'un an.

Le droit des femmes

Un ordre du jour de la Ligue française pour le droit des femmes. — L'élection de Mlle Laloë.

Paris, 5 mai. — Dans sa réunion mensuelle, la Ligue française pour le droit des femmes s'est occupée des incidents soulevés aux dernières élections municipales par la candidature féminine de Mlle Laloë.

Après avoir entendu les explications de la candidate et de son avocat conseil Mme Maria Vérone, elle a encouragé vivement Mlle Laloë et son défenseur à poursuivre leurs revendications devant la justice.

L'ordre du jour suivant a été voté :

« La ligue française pour le droit des femmes proteste contre l'ingérence arbitraire du préfet de la Seine dans les élections municipales du 3 mai dernier. Elle signale à l'attention de tous les citoyens soucieux de leurs devoirs et décidés à faire respecter leurs droits que l'ordre donné par le préfet de considérer comme blancs tels ou tels bulletins de vote constitue une atteinte des plus graves à la souveraineté du suffrage universel.

La Fédération radicale de la Seine et le scrutin de ballottage

LES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE PLENIERE POUR LE 2e TOUR.

Paris, 5 mai. — Nous avons publié hier la situation des ballottages dans les 25 arrondissements de Paris, où le premier tour n'a pas donné de résultats. La Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine s'est réunie sous la présidence de M. J.-B. Bonnet pour examiner la situation électorale et déterminer l'attitude que devaient observer les comités radicaux au deuxième tour.

Une discussion s'est engagée sur la tactique à suivre. Ont pris la parole : MM. Ranson, sénateur ; Messimy, député ; Chérioux, Henri Rousselle, Béer, Pannelier, Peuch, conseillers municipaux ; Dominique, Durand Brulport, Virot, Kock, Triaureau, Hémier, Balans, Mannec, etc.

La Fédération a décidé de se conformer à la discipline républicaine, et, d'accord avec les comités et les candidats, a voté les désistements suivants :

DESISTEMENTS

M. Soulès, en faveur de M. Besombes, socialiste unifié (quartier Saint-Gervais), 1e arrondissement.

M. Barbary, en faveur de M. Thomas, socialiste unifié (Notre-Dame, 4e arrondissement).

M. Raban, en faveur de M. André Lefèvre, socialiste indépendant (Sorbonne, 5e arrondissement.

M. Monnot, en faveur de M. Lampué, radical-socialiste (Val-de-Grâce, 5e arrond.).

M. Azéma, en faveur de M. le docteur Guibert, radical-socialiste (Necker, 15 e arrond.)

M. Jusfal, en faveur de M. Fleurot, socialiste indépendant (Jardin des Plantes, 5e arrondissement).

M. Tronble (Salpêtrière, 13e arrond.).

M. Triaureau, en faveur de M. Aufrère, radical-socialiste (Montparnasse, 14e arrondissement)

M. Mathieu, en faveur de M. Béer, radical-socialiste (Montparnasse, 14e arrond.).

M. Malétras, en faveur de M. Brunet, socialiste (Epinettes, 17e arrond.).

MAINTIEN DE CANDIDATURES

La Fédération a décidé de maintenir les candatures radicales et radicales-socialistes suivantes :

Opportun (quartier Saint-Merri, 4e arrondissement).

Santon (Saint-Victor, 5e arrond.).

Lampué (Val-de-Grâce, 5e arrond.).

Fernand Lecomte (Faubourg-Montmartre, 9e arrondissement).

Béeret (Porte-Saint-Martin, 10e arrond.).

Miniot (La Folie-Méricourt, 11e arrond.).

Docteur Salmon (Picpus, 12e arrond.).

Aufrère (Croulebarbe, 13e arrond.).

Béer (Montparnasse, 14e arrond.).

Pannelier (Plaisance, 14e arrond.).

Docteur Guibert (Necker, 15e arrond.).

Sohier (Batignolles, 17e arrond.).

Gent (La Chapelle, 18e arrond.).

Emile Desvaux (Amérique, 19e arrond.).

Paul Virot (Saint-Fargeau, 20e arrond.).

UN NOTAIRE TUÉ par un Officier de Marine

Rennes, 5 avril. — Un crime qui soulève dans toute la région une émotion très vive s'est déroulé dans les circonstances suivantes :

M. Chavanon, lieutenant de vaisseau en non-activité pour infirmité temporaire, habitait tantôt Rennes, tantôt Montauban-de-Bretagne. Il y a peu de temps, la tante chez laquelle il résidait lors de ses séjours à Montauban, mourait et réglait par testament la disposition de sa fortune. M. Chavanon se crut lésé par ces dispositions testamentaires. Il avait escompté que la presque totalité de la fortune de sa tante lui serait dévolue. Toute la haine et la colère que fit naître en lui sa déconvenue se portèrent sur l'officier ministériel rédacteur du testament, Me Escolan, notaire à Montauban.

Jusque-là, les bons rapports avaient continué entre l'officier de marine et le notaire et celui-ci reçut hier, sans aucune méfiance, la visite de M. Chavanon. Après les compliments d'usage, Me Escolan invita M. Chavanon à entrer dans son cabinet. La porte qui sépare le cabinet de l'étude n'était pas encore refermée lorsqu'un clerc, au moment où il voyait son patron tendre la main pour prendre le dossier Chavanon, entendit un coup de feu et vit M. Escolan chanceler. Un second coup retentit et le notaire tomba pour ne plus se relever. Le clerc s'était précipité au secours de son patron, mais au moment où il pénétrait dans le cabinet, l'officier de marine braqua sur lui le pevolver qui venait de blesser à mort le notaire ; et ce n'est que grâce à un geste inconscient de ce dernier qui, à ce moment-là, avant de tomber, essayait de s'accrocher au meurtrier, qu'un second crime n'est pas à déplorer. La balle destinée au clerc alla se loger dans le bureau.

M. Chavanon s'est constitué prisonnier. L'arme dont il s'est servi est un revolver d'ordonnance. M. Escolan était âgé de 36 ans ; marié depuis dix ans, il est père d'un bébé de quelques mois. Il était très estimé dans toute la région. Son meurtrier est un fumeur d'opium et un morphinomane invétéré. Il a failli être lynché par la foule indignée. Une pierre lancée l'a atteint à la tête et l'a blessé grièvement. Il vient d'être incarcéré à la prison de Montfort.

L'ASSASSINAT D'UN BANQUIER

TRENTE-QUATRE COUPS DE COUTEAU. — UN CADAVRE COUPE EN MORCEAUX. — UNE AFFAIRE MYSTERIEUSE.

Nice, 5 mai. — L'enquête et l'instruction ouvertes sur l'assassinat du banquier Raimbaut, tué à Grasse, dans les conditions que nous avons relatées, a révélé quelques détails sur le drame. La femme Laffond, née Gilles, âgée de trente-six ans, née à Château-Renard, a été mise, dimanche, à la Morgue, en présence du cadavre, mais cette confrontation n'a provoqué aucun aveu.

Interrogée de nouveau ce matin, par le juge d'instruction, elle persiste à dire que son maître s'est suicidé, et qu'elle a dépecé le cadavre pour le mettre dans une malle, qui était effectivement au domicile de Raimbault. Elle voulait faire disparaître le cadavre pour s'éviter des ennuis. Esclaupier son cousin, a été remis en liberté après interrogatoire.

M. Bonnet, directeur de la banque que M. Raimbault représentait à Grasse, est venu donner sur son employé les meilleurs renseignements.

M. Jules Raimbault, né à Cholet, âgé de soixante ans, était père d'une fille de seize ans, actuellement à Paris. Il devait être nommé prochainement à Menton, sur sa demande.

L'autopsie a relevé sur le corps 33 coups du couteau de cuisine qui a servi à accomplir l'assassinat. Plusieurs de ces coups étaient mortels.

La découverte d'un élément nouveau de l'instruction paraît devoir modifier la physionomie de cette affaire que nous avons racontée hier.

On a trouvé sur un secrétaire du banquier une enveloppe ordinaire cachetée et sur laquelle les mots suivants étaient écrits au crayon : « A ouvrir en cas d'accident. Très sérieux ».

Le juge d'instruction ouvrit le pli ; il contenait une feuille de papier sur laquelle on lut ce qui suit :

« Prévenir la banque de Nice, rue Jacques-Pereire, et envoyer la dépêche suivante à ma fille, Mme Barré, 8, rue des Gros-Murs, les Mureaux (Seine-et-Oise).

» Viens vite. Apporte papiers famille. Je » suis mort et t'embrasse ainsi que les » gosses. Amitiés André et les Leblanc. — » Paul ».

On ne s'explique guère pourquoi M. Raimbaud écrivit cette lettre, car elle est bien de sa main. La comparaison des écritures l'a prouvé et il est avéré que Marie Gilles ne sait pas écrire.

Le banquier se serait donc suicidé, et le dépeçage de son corps aurait été fait après la mort, ainsi que la bonne l'a raconté.

L'hypothèse du crime, maintenant très ébranlée par la découverte du billet, admettait le vol comme mobile du meurtre. On avait, en effet, trouvé en possession de la bonne une somme de huit cents francs. Or, il est vraisemblable que cette somme représente les économies de la bonne.

Alors ? Se trouve-t-on en présence d'un crime passionnel ? Le parquet a établi que M. Raimbaud et sa bonne faisaient chambre commune. Mais est-ce là un indice suffisant pour admettre cette hypothèse ?

ELECTIONS MUNICIPALES

Les résultats

AUTOUR DES ELECTIONS

A Hellemmes, les résultats douteux du scrutin exigent de nouvelles élections. — Révélations du citoyen Thieffry sur d'étranges incidents. — A Emmerin un mauvais calcul a mis en ballottage des socialistes qui doivent à 11 être élus.

A propos des résultats du scrutin de dimanche dernier deux situations curieuses se présentent pour des communes des environs de Lille. L'élection de socialistes se trouve en cause par suite de faits très obscurs, à Hellemmes on présente une liste qui ajouterait des voix à la liste radicale Fanyau, à Emmerin le résultat favorable à onze socialistes a été faussé.

Mais éclairons, au moins, notre lanterne:

A HELLEMMES

Au premier bureau de vote, à l'Hôtel de Ville d'Hellemmes, lors de la proclamation des résultats du scrutin de ce bureau deux personnes annoncèrent tout à coup qu'une feuille de dépouillement d'environ 100 bulletins qu'ils déposaient sur le bureau avait été omise dans le compte total des voix. Cet événement très stupéfiant amena un émoi général. L'urne contenant les bulletins et toutes « pièces à conviction » fut mise sous scellés et envoyée à la Préfecture.

Le citoyen Thieffry représentant les socialistes hellemmois au premier bureau et pendant l'absence duquel la liste de dépouillement contestée fut présentée au, bureau, a envoyé le 4 mai à M. le préfet du Nord la lettre suivante :

A Monsieur le préfet du Nord, président du Conseil de Préfecture,

J'ai l'honneur de vous informer que dans le procès-verbal des opérations électorales d'Hellemmes du 3 mai dans lequel d'accord avec M. Fanyau, nous demandons au Conseil de préfecture de procéder à la proclamation des résultats de ces opérations, il n'y a pas lieu de tenir compte des résultats du 2e bureau (Ecole de garçons) ni du 3e bureau (nouveau groupe scolaire) pour lesquels il n'y a pas de contestation.

C'est seulement les opérations du 1er bureau (Hôtel de Ville) que vous avez à examiner, et sur le seul point de feuilles de dépouillement qui n'auraient pas été comprises dans les récapitulations des opérations de ce bureau.

Il n'y a donc que ce fait de contesté et je crois qu'il n'y a même pas lieu d'en tenir compte attendu que dans ledit bureau M. Fanyau a obtenu 425 voix et M. Krebs 343 ce qui fait un total de 768 voix. Or, comme le nombre de votants dans ce bureau est de 768, il est certain que ces feuilles de dépouillement remises après avoir compté les voix obtenues par chaque candidat ne peuvent entrer en compte.

Il n'y a du reste qu'une feuille qui a été remise après coup et elle doit être le dépouillement de 100 bulletins.

Il est donc impossible de tenir compte de cette feuille car il y aurait alors 868 bulletin pour 768 votants.

J'ai lieu d'être étonné que l'on ait envoyé à la préfecture les boîtes de scrutin des 3 bureaux, attendu qu'il n'y a contestation que pour un seul (Hôtel de Ville) et je ferai remarquer que seule la boîte de l'Hôtel de Ville a été scellée en ma présence. Elle est scellée avec cachet et ficelle rouge.

J'ignore qui a scellé les deux autres boîtes et je fais toutes mes réserves sur ce qu'elles peuvent contenir. Vous ne devez et ne pouvez les ouvrir, M. le préfet.

Je me permets de répéter qu'il n'y a contestation que pour le bureau de l'Hôtel de Ville et seulement pour une feuille de dépouillement.

J'espère, M. le préfet que vous ne manquerez de faire état de la présente, etc.

Jules THIEFFRY,
carte d'électeur n° 2444 à Hellemmes

Des illégalités révélées

Hier le citoyen Thieffry a écrit une nouvelle lettre au préfet, révélant des faits très importants et graves. A l'histoire de la liste apparue comme par fantasmagorie, et voudrait donner 868 voix à 768 votants, voici que s'ajoutent des illégalités qui « disqualifient » les élections d'Hellemmes. Le citoyen Thieffry demande pour ces motifs l'annulation des opérations électorales.

Voici sa lettre à M. le préfet :

« J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier, relative à une réclamation concernant les opérations électorales du trois courant à Hellemmes et j'insiste sur ce point C'est seulement l'urne du bureau de l'Hôtel de Ville qui a été scellée par le commissaire de police en présence de M. Fanyau et de moi-même. J'en appellerai au témoignage du commissaire au besoin.

Je vous ai fait toutes mes réserves sur ce que pouvaient contenir les deux autres urnes, je les maintiens catégoriquement. Je vous ai également dit que vous ne deviez ni ne pouviez les ouvrir M. le préfet.

Vous n'avez à tenir compte que de ce que contient l'urne de l'Hôtel de Ville. Ce contenu est relaté dans le procès-verbal qui a été dressé en double exemplaire.

Dans le procès-verbal des opérations du 3e bureau, procès-verbal mis dans l'urne scellée en ma présence, il est relaté que le nommé Bourrée Louis, né en 1875, et qui paraît-il a perdu ses droits civiques, a voté en lieu et place de son frère également prénommé Louis et né en 1871. Le votant a mis un 5 sur le chiffre 1 pour faire concorder le millésime de sa carte d'électeur avec l'année de sa naissance.

Le véritable électeur s'est présenté pour voter et c'est avec surprise qu'il apprit que son frère l'avait fait à sa place.

Pour ces motifs, je demande l'annulation des opérations électorales d'Hellemmes du 3 Mai 1908.

Je demande également l'annulation pour un autre fait qui est celui-ci :

M. Lartillier Lucien (je ne suis pas sur du prénom) employé à la mairie d'Hellemmes, n'étant pas électeur a procédé au dépouillement et à la récapitulation des résultats de concert avec M. Pauriche, secrétaire général de la mairie, et ce contrairement à la loi. (Des centaines d'électeurs dont M. le maire attesteront le fait).

Je tiens M. le préfet à vous faire remarquer que contrairement à ce que dit le journal « Le Progrès du Nord » en date du 5 mai, je n'ai nullement reconnu l'élection de MM. Crombez, Meurisse et Marez.

Je vous prie d'agréer etc.

Jules THIEFFRY,
carte d'électeur n. 2444 à Hellemmes.

On voit donc que la situation des élections hellemmoises est loin très loin d'être claire. Aucune décision n'a encore été prise à la Préfecture. On s'explique l'hésitation que l'on y a à s'aventurer dans une affaire aussi embrouillée, surtout quand on songe qu'il y a un moyen très simple d'en sortir — avant de s'y engager — recommencer les élections puisqu'il y eut « maldonne » !

A EMMERIN

Erreur n'est pas compte, et il y a eu une gigantesque erreur dans le résultat proclamé des élections d'Emmerin. On a annoncé que quatre candidats avaient obtenu la majorité, le reste étant en ballottage.

On avait ainsi calculé : Sur 334 votants, la moitié plus un, c'est-à-dire 193 déterminait la majorité. Quatre candidats seulement ayant atteint ce chiffre ont été proclamés élus.

Mais on a oublié que la loi électorale en son article 28 dit : « Les bulletins blancs ou illisibles, ceux qui ne contiennent pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se font connaître n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement, mais ils sont annexés au procès-verbal ». Il y eut sur les 334 bulletins des votants 27 bulletins blancs et nuls, c'est donc seulement sur 357 voix qu'il faut établir la majorité, soit 357 divisé par 2 plus 1, soit 179.

Ainsi la majorité étant réellement, selon la loi, de 179 voix, c'est onze élus qu'il faut proclamer et non quatre !

Hélas au cours du dépouillement le maire d'Emmerin, avec une légèreté singulière brûla quinze de ces bulletins blancs ou nuls. Il n'en a été annexé que 12 au procès-verbal.

Cependant si l'on n'établit la majorité qu'en déduisant seulement des 334 bulletins ces 12 qui ne comptent pas pour le résultat du dépouillement, on trouve encore un chiffre de 186 voix pour une majorité qui permet la consécration de dix élus

Mais le chiffre de 27 bulletins blancs et nuls est établi. C'est donc onze socialistes qui doivent être nommés. La loi est indiscutable et il n'y a pas de ballottage possible en ce cas.

Il faut espérer que l'autorité préfectorale saura tenir la main à ce que l'erreur soit réparée et veiller à ce qu'un regrettable « calcul » ne fausse pas la sincérité du suffrage universel.

Arrondissement de Valenciennes

CONDE. — M. Pureur, maire, réactionnaire est réélu avec sa liste.

La liste socialiste obtient de 403 à 300 voix, contre 749 à 576, avec le citoyen Tabary et quatre membres du P. S.

ESCAUDAIN. — 10 candidats de la liste socialiste du citoyen Paris, conseiller d'arrondissement, sont élus contre la liste de M. Nortier Léon, républicain, maire sortant.

4 ballottages.

ESCAUTPONT. — La liste progressiste sortante de M. Wagret, maire, est réélue par 350 voix. — La liste de coalition républicaine et socialiste obtient une moyenne de 200 voix.

FRESNES. — La liste républicaine présentée par le maire sortant, M. Moreau Hubert, est élue. La liste socialiste obtient une moyenne de 470 voix ; l'autre liste ouvrière une moyenne de 90 voix.

HASPRES. — Elus : MM. Vérin Pottiez J.-B., 463. — Lestoille-Canonne, 460. — Marouzé-Dubois, 444. — Cossart Hector, 443. — Mercier-Dubois, 440. — Caullet César, 426. — Lestoille Charles, 400.

Ballottage pour 14 sièges.

MARLY. — La liste républicaine sortante est réélue. La liste de concentration républicaine et socialiste obtient une moyenne de 200 voix ; la liste qui s'intitule liste des intérêts communaux, une moyenne de 120 voix.

PRESEAU. — ELUS : MM. Bury, 291. — Chuffart, maire, 290. — Rémy, 281. — Brasseur, 277. — Cheval, 269. — Meurisse, 264. — Chuffard Fernand, 258. — Fougnies E., 250. — Thomas, 250. — Druart, 244. — Fougnies V., 244.

Ballottage pour 5 sièges.

Le citoyen Leleu Alphonse, tête de la liste socialiste, obtient 97 voix.

RAISMES. — Elus : MM. Behey François, 966. — Caudron Alexandre, 954. — Sergeant Eugène, 944. — Lambert Joseph, 915. — Faucheux Pierre, 907. — Dupas Victor, 896. — Musy Jules, 891. — Morlamez Jules, 884. — Bizet Hector, 880.

Ballottage pour 14 sièges, dont celui du maire sortant, M. Lepez.

La liste de concentration républicaine a un élu, M. Lambert.

La liste réactionnaire a de 298 à 139 voix.

SAINT-AMAND. — La liste de la municipalité sortante Davaine (alliance radico-libérale) a 26 élus qui ont de 1,959 à 1,770 voix.

La liste socialiste a de 1,500 à 1,400 voix, comprenant en tête les citoyens Couteau, Robine, Dubois, Dussart, Solez, sortants.

Un ballottage.

SAULTAIN. — Sont élus, de la liste socialiste et radicale : Collet, maire, 165 voix. — A. Remy, 177. — E. Hermain, 163. — G. Delgrange, 157. — Ch. Ruffin, 156. — J.-B. Dehecq, 150. — J.-B. Dehaynin, 141. — Emile Pamart, 141.

Quatre ballottages favorables.

TRITH-SAINT-LEGER. — Elus : MM. Potteau J.-B., 534. — Sirot César, maire, 503. — Canu Charles, 479. — Bouillez Alcide, 478. — Guillaume René, 476. — Delplanque Parfait, 475. — Baillon Adolphe, 472. — Lenquette Désiré, 455 — Dupas Ch., 450. — Strebelle, 450. — Courtecuisse, 447. — Derchez, 446. — Lemoine L., 442. — Bertaux Aug., 437. — Jourdan Edgard, ancien maire, 419. — Domise L., 416. — Mouty, 415. — Briffaut, 412. — Gosselin, 407. — Guidez P.-Joseph, 395.

Ballottage pour 3 sièges.

Arrondissement de Cambrai

BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS. — 19 socialistes sont élus avec M. Amédée Proy, maire sortant ; il y a 3 ballottages.

BOUSSIERES. — 8 libéraux sont élus avec M. Hubert Grière, maire sortant ; il y a 3 ballottages.

LE CATEAU. — **Liste socialiste.** — Claisse Ulysse, ancien maire, 694. — Bodechon, ancien conseiller, 539. — Colpin Alphonse, 537. — Baudhuin Jules, 562. — Bléhaut Edouard, 521. — Boudoux Oscar, 508. — Boudoux Théophile, 501. — Brunois Victor, 502. — Campin Jean-Baptiste, 552. — Dascotte Edouard, 519. — Delattre Hector, 516. — — Delcroix Alfred, 519. — Dergent François, 503. — Druesne Constant, 517. — Etnuin Jules, 501. — Flament Frédéric, 491. — Fruit Charles, 510. — Jobert Jules, 492. — Lamotte Ernest, 513. — Largillière, 501. — Leclercq, 497. — Lefebvre, 505. — Lespérance Victor, 503. — Lemaire Nicolas, 501. — Ménager, 502. — Obled, 477.

Liste radicale. — Bara Désiré, 516. — Baudhuin, 546. — Blanchard, 537. — Boigey, 738. — Canonne, 610. — Cloez, 594. — Degremont, 639. — Derbecq, 653. — Dorlot, 550. — Dubuf, 521. — Fontaine, 537. — Gille, 577. — Gougenn, 649. — Henne, 553. — Hutin, 592. — Jouniéau, 565. — Laude, 599. — Leclercq, 532. — Legros, 539. — Lobry, 522. — Millot, 687. — Plouchard, 535. — Poirier-Flament, 657. — Prévost, 569. — Rousey, 622. — Vienne, 626.

Liste progressiste et cléricale. — Bauduin maire sortant, 1331. — Boudart-Ponsin, 1429. — Briatte-Lefebvre, 1447. — Bricout, 1387. — Carrette, 1407. — Cottiau-Languille, 1378. — Cousin, 1er adjoint, 1405. — Danjou-Gabet, 1391. — Delattre, 1404. — Delcourte-Lefour, 1463. — Deloffre, 1324. — Dubrulle-Lesage, 1425. — Dufrénois, 1301. — Florent, 1411. — Hallette, 1490. — Lecomte-Jacqz, 1491. — Pezin, 1450. — Picard, 2e adjoint, 1371. — Ponsin, 1354. — Seydoux, 1511. — Soufflet, 1361. — Soufflet, 1433. — Thiriard, 1459. — Thomas, 1500. — Tordois, 1378. — Wallez-Crinon, 1404. — Bricout-Moreau, 1304.

Toute la liste de la municipalité sortante est élue.

ESCAUDŒUVRES. — 16 radicaux de la liste de M. Copin, maire sortant, sont élus ; il y a 5 ballottages.

MASNIERES. — 12 libéraux-progressistes, dont le maire sortant, M. Dujardin, sont élus. Il y a 9 ballottages.

Arrondissement de Dunkerque

COUDEKERQUE-BRANCHE. — Ballottage pour tous les sièges. La liste socialiste obtient une moyenne de 500 voix ; la liste radicale de 250 voix ; la liste réactionnaire de 500 voix.

La municipalité sortante comprenait des socialistes et des radicaux ; le maire sortant est le citoyen Fontaine.

ROSENDAEL. — Les deux listes radicale et réactionnaires obtiennent chacune une moyenne de 1100 voix. Il y a onze sièges en ballottage dont celui de M. Coquelle, maire réactionnaire sortant. Les radicaux ont 5 élus ; les réactionnaires onze élus.

PAS-DE-CALAIS

Arrondissement de Béthune

BILLY-MONTIGNY. — Quatre liste en présence. Ballottage pour 21 sièges. La liste de concentration républicaine et socialiste du citoyen Tournay, maire sortant, obtient de 500 à 600 voix. Les citoyens Tournay, ancien maire et Ballet, ancien adjoint, sont élus.

La liste socialiste unifiée du citoyen Laurent, 1er adjoint, obtient de 76 à 151 voix.

La liste progressiste dite de Défense ouvrière et commerciale obtient une moyenne de 350 voix.

La liste ouvrière et commerçante, 150 voix.

HENIN-LIETARD. — **Liste radicale et socialiste.** — Pruvot Bartier, 1,753. — Wagon Charlon, 1,731. — Froissart Augustin, 1,707. — Willeputte Charles, 1,691. — Tourtois Achille, 1,687. — Lemire Alcide, 1,683. — Gourlet Déprez, 1,669. Galland Morel, 1,663 — Pavy Vandevale, 1,661. — Cresson Louis, 1,642. — Frans Delille, 1,636. — Damiens Alexandre, 1,631. — Houssin Alfred, 1,628. — Moura Louis, 1,625. — Sauvage Charles, 1,624. — Calonne René, 1,623. — Souplet Pierre-Louis, 1,623. — Lekiefs Edmond, 1,622. — Leclercq Henri, 1,621. — Mathé Victor, 1,619. — Péruez Mantenu, 1,615. — Leclercq Louis, 1,613. — Gengendre Ghislain, 1,612. — Couillet Buisine, 1,608. — Grevillers Constant, 1,606. — Barrez Abel, 1,602. — Delcroix Bouland, 1,602.

Liste réactionnaire. — Lefebvre Blandeau, 2,010. — Gruyelle-Gruyelle, 1,985. — Thorel Laurent, 1,972. — Gadin Adolphe, 1,971. — Boulinguez Henri, 1,969. — Duranel Delion, 1,965. — Bia Hubert, 1,959. — Galland Ghislain, 1,958. — Willefert César, 1,952. — Chevalier Auguste, 1,948. — Langlois Charles, 1,945. — Gosselin Ed., 1,944. — Thiéry Albert, 1,944. — Pruvot Léon, 1,940. — Ramon Louis, 1,939. — Villam Auguste, 1,937. — Leroy Henri, 1,936. — Debeurquesne Maurice, 1,914. — Delacroix J.-B., 1,909. — François Alexandre, 1,909. — Chevalier Lucien, 1,903. — François Charles, 1,901. — Poteau Léonce, 1,891. — Lemire Henri, 1,881. — Debay Maurice, 1,824. — Hugo Octave, 1,864. — Canva Prudent, 1,853.

Toute la liste réactionnaire, c'est-à-dire celle de la municipalité sortante, est élue.

Des manifestations en sens divers se sont produites lundi après-midi, mais aucun incident grave n'est à signaler.

NŒUX-LES-MINES. — La liste de la municipalité sortante réactionnaire est réélue avec une moyenne de 1000 voix. La liste socialiste obtient 600 voix.

Arrondissement de Boulogne

BOULOGNE. — La liste radicale de la municipalité a 7 élus, dont M. Farjon, maire. Le plus favorisé de cette liste obtient 4,841 voix.

Le premier de la liste socialiste, M. Chochoy, obtient 2,761 voix.

M. Adam arrive en tête de la liste cléricale avec 3.670 voix.

Il y a ballottage pour 25 sièges.

CALAIS. — Votants : 4.260 ; majorité absolue : 2,104. — Quatorze candidats de la liste de la municipalité sortante sont élus. Il y a 17 ballottages, dont 5 seulement sont favorables à la liste du maire réactionnaire sortant.

Le plus favorisé de la liste socialiste, le docteur Berquet, obtient, dans la section du Centre, 1,903 voix et le plus favorisé de la liste de la municipalité, M. Basset, est élu dans cette section, avec 2,135 voix.

Dans la section de Calais-Nord, les 8 candidats de la municipalité sont élus. Dans la section du Centre, la municipalité a 6 élus ; il y a 5 ballottages.

Une troisième liste, dite du Parti ouvrier, se présentait dans les cinq sections contre la liste socialiste et celle de M. Basset. Le plus favorisé des candidats du Parti ouvrier obtient 163 voix.

Voici les résultats de la section du Petit-Courgain, où il y a ballottage pour les quatre sièges :

Liste socialiste. — Salembier, 782. — Cordier, 758. — Martin, 750. — Bodart, 748.

Liste réactionnaire. — Duquenoy-Martel, 616. — Cugny, 612. — Ducrocq, 543. — Staassen, 594.

Liste du Parti ouvrier. — Poncin, 57. — Coinon, 61. — Lejeune A., 59. — Clément, 59. — Reizenthel, 107.

FEUILLETON DU 6 AVRIL. — N. 11

Docteur Vampire

par Paul de Garros

Néanmoins, il se ressaisit vite, et, s'excusant, balbutia :

— C'est vrai, ma chère enfant, je ne sais pas d'où vous sortez. Toutefois, je vous connais assez pour pouvoir affirmer que vous appartenez à une famille d'honnêtes gens où les cœurs sont nobles et les sentiments élevés.

« Aussi, quand Périclès Zarri vient prétendre qu'il est votre oncle je n'en crois rien.

— Moi non plus, approuva la jeune fille, quoique je ne me connaisse pas d'autre famille que la sienne.

En disant cela, elle s'appuya, un peu pâle, contre la table ; puis, tout d'un coup, elle s'affaissa, les yeux clos, la tête inerte.

Halgan n'eut que le temps de se jeter en avant, pour la saisir dans ses bras et empêcher ainsi la tête de heurter violemment le rebord de la table.

« Mikaëla ! Mikaëla !... qu'avez-vous ?... Je vous ai fait du mal ?... Vous souffrez ?... Non, ce n'est rien n'est-ce pas ? Répondez-moi !... Dites-moi que ce n'est rien !...

Mais la pauvre Mikaëla était évanouie et s'obstinait à ne pas répondre.

Georges était affolé.

« Que faire ? Que devenir ?... Tout seul au milieu de la nuit, sans pouvoir même appeler au secours !... car, c'eût été mettre tout le monde au courant de la situation... »

Enfin, après quelques secondes d'hésitation, Halgan prit son parti. Il souleva dans ses bras, tout contre sa poitrine, ce corps, délicat et charmant qui s'abandonnait et le porta sur son lit.

Après avoir, avec une exquise discrétion, desserré ses vêtements et le col de sa chemise pour rendre la respiration plus facile, il alla chercher une serviette mouillée qu'il tamponna sur son front ; puis il fit passer sous ses narines un flacon de sels et attendit, anxieux, que la circulation reprit son cours normal.

Au bout d'une minute Mikaëla ouvrit enfin les yeux mais ce fut pour balbutier des paroles incohérentes :

— Quoi ?... Où suis-je ?... Qu'ai-je fait ?... Oh ! pitié !... pardon !... Je ne voulais pas... On m'a forcée par des menaces... Je me suis défendue autant que j'ai pu... On ne peut toujours rien me reprocher !... »

— Allons, allons, ma chère enfant, calmez-vous ! supplia le jeune homme, vous vous rendriez encore plus malade... D'ailleurs, pourquoi vous mettre dans cet état, puisque, en effet, on ne vous reproche rien, puisque vous êtes au-dessus de tout soupçon ?

Le son de cette voix parut faire sur la jeune fille une impression étrange et très vive.

Ce fut la secousse qui la fit retomber dans la réalité.

Elle se vit, soudain étendue sur un lit, les vêtements en désordre, la chemise dégrafée ; et passant la main sur son front avec un geste d'épouvante, elle cria, effarée :

— Que se passe-t-il ?... Qu'est-il arrivé ?...

— Rien de grave soyez tranquille !, répondit Georges en souriant. Vous vous êtes évanouie et je vous ai portée sur ce lit pour vous soigner. Voilà toute l'histoire !

Mais Mikaëla était déjà debout. Elle répéta d'un air étonné :

— Evanouie ! Je me suis évanouie ici... Pourquoi ?

— Je me le demande dit Halgan.

Ils se turent une minute les yeux dans les yeux — minute délicieuse d'abandon et d'extase, qui scella l'union définitive de leurs âmes !

Ce fut la jeune fille qui reprit la première, — sans pouvoir dissimuler son immense découragement :

— Et maintenant, que dois-je faire ? Tracez-moi mon devoir ?

... Pour le moment, et en attendant que nous puissions être heureux, il faut nous séparer Mikaëla ! murmura Georges Halgan, en baissant la tête.

— Nous séparer ! Oui, je comprends, c'est nécessaire ! approuva-t-elle avec un gros soupir.

— C'est, en effet continua le jeune homme, la seule manière, pour nous deux, de sauvegarder un avenir sans... remords.

— Dois-je partir immédiatement ?

— C'est impossible : en pleine nuit ! D'ailleurs, vous avez besoin de repos. Vous allez donc retourner dans votre chambre, vous coucher et essayer de dormir.

« A cinq heures du matin, je vous réveillerai ; nous sortirons tous les deux et je vous conduirai — comme si je venais de vous chercher à la gare — à un hôtel du boulevard Malesherbes où, sur ma recommandation, vous serez très bien accueillie.

« Dans la matinée, je vous ferai livrer, à votre hôtel, des vêtements de femme. Vous les revêtirez. Vous ne pouvez pas conserver ce costume étrange, dont, au surplus, vous n'avez plus besoin.

« Puis, dans la journée, vous vous présenterez, de ma part, avec une lettre que je vais préparer, chez les Dames de la retraite, rue de la Chaise, où l'on vous offrira la plus cordiale hospitalité.

« J'expliquerai à ces dames votre triste situation, c'est-à-dire l'obligation où vous êtes de vous soustraire par tous les moyens à l'autorité de ce monstre qui s'appelle Périclès Zarri.

« Et soyez assurée que vous trouverez, dans cette maison, non seulement une vie douce en même temps que de précieuses consolations, mais aussi un refuge inviolable contre toutes les entreprises de votre abominable tuteur.

— Ce sera sur vous, alors qu'il fera retomber toute sa colère ! objecta Mikaëla.

— Ne craignez rien pour moi ! Je suis un homme, je ne suis pas en peine pour me défendre. Et pourvu que vous soyez à l'abri, vous, c'est l'essentiel.

— Mais là-bas, fit-elle le cœur gros, je ne pourrai plus vous voir ?

— Si, quelquefois, balbutia Georges, tristement. Qu'importe d'ailleurs, puisque nous serons toujours ensemble par la pensée ! N'est-ce pas ?

Elle acquiesça du regard.

— Puis, poursuivit Halgan, la séparation ne sera peut-être pas longue. Je vais m'occuper sans retard de vous arracher à cet infâme Zarri. Je remuerai ciel et terre. Il faudra bien que j'y parvienne. Je crois, après ce que vous m'avez révélé, que ce ne sera pas aussi difficile que vous le craignez.

« Et quand vous serez libre, quand vous ne serez plus sous la griffe de cet homme, qui donc, Mikaëla, qui donc pourrait nous empêcher d'être heureux ?

La jeune fille fut secouée d'un frisson et ne répondit pas.

— Allons, il faut vous coucher et tâcher de vous reposer, reprit Georges en effleurant de ses lèvres le front de Mikaëla. Vous avez besoin de prendre des forces pour la journée de demain, qui sera... assez rude.

. . . . . .

Le programme de cette terrible journée d'épreuves fut exécuté scrupuleusement, tel qu'il avait été arrêté

D'abord, à six heures du matin, Halgan conduisit la jeune fille à l'hôtel qu'il lui avait indiqué, boulevard Malesherbes.

Puis, ayant réfléchi et préférant traiter cette délicate question de vive voix plutôt que par correspondance, il se rendit en personne rue de la Chaise, afin de prévenir les Dames de la retraite qu'il leur amènerait, dans la journée, une nouvelle pensionnaire dont elles devraient avoir le plus grand soin.

Il paya d'avance et largement les frais d'un séjour de deux mois.

Ensuite, il passa dans un magasin de nouveautés pour commander plusieurs robes à choisir, en priant de les livrer immédiatement.

Il était neuf heures quand Georges rentra chez lui.

Comme sa mère venait de se lever, il alla sur le champ lui annoncer le départ de son secrétaire.

Il déclara que Mikaël, rappelé télégraphiquement dans sa famille, à cause d'une grave maladie de son oncle, avait dû prendre le premier train du matin.

Et il ajouta : « Je n'ai pas voulu laisser le pauvre enfant partir seul ; je suis allé l'embarquer... »

Mme Halgan n'avait aucune raison de suspecter les assertions de son fils. L'explication la satisfit donc pleinement. Toutefois, au premier instant, elle éprouva une certaine surprise ; et ce ne fut qu'au bout de quelques secondes qu'elle répondit :

— Je regrette sincèrement le motif qui a forcé ce jeune homme à retourner parmi les siens. Mais je t'avoue qu'à tous les autres points de vue je ne suis pas fâchée de le voir s'éloigner.

« Je te l'ai déjà dit : loin de te rendre service il t'occasionnait beaucoup de fatigue. Vraiment, ce garçon t'absorbait un peu trop. Et sa présence en jetant le trouble dans notre paisible existence, aurait peut-être fini par amener entre nous de pénibles malentendus...

« Il me semble que, lui parti, mon fils sera mieux à moi, plus complètement à moi.

Le